



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 09 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le neuf décembre les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis dans les locaux du Parc des Expositions à SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre	1		M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis	1		Mme BOURDAIS Marie- Paule		
	M. BESNIER Michel		1	M. BIANG NZIE Patrick		
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne		
	Mme CERISIER Isabelle	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. COLAS Aurélien		1	Mme MERCAT Pascale		1
	M. DELAUNAY Dominique		1	M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline		1	M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier	1		M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe	1		M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît		1	M. ROBERT Jacques		1
	M. LEBOULENGER Marc			M. CABRAL Joaquim		
	M. MAHOT Marcel			M. BRETON Eric	1	
	M. PELLUAU Dominique	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. PERROIS Christian			M. BESNIER Loïc	1	
	M. ROBERT Anaël	1		M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		Mme CHAUVEAU Carine			
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BALLÉ Matthieu			

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian		1	M. PICQUET Marc-Antoine		1
	M. BESNIER Tony	1		M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent		1	M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent	1		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel		1	M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony	1		M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien		1	M. FRABOUL Yannick		
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas	1	
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
M. ROSSIGNOL Jérôme	1		M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1				
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	M. HENRY Patrick	1		M. METAIRIE Cyrille		

1.2. Décisions prises par le Président
Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Qualité Quantité		

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Inondations		

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
GENREAL		
Réservation salle pour comité syndical du 9/12	SEGRE	1 143,00 €
contrat de prestation annuel - serveur - de 2020 à 2023	KIRSCH	802,69 €
prestation installation Mailinblack	KIRSCH	180,00 €
achat adaptateur secteur portables	KIRSCH	278,41 €
Distribution de la lettre de l'Oudon dans les boites aux lettres	LA POSTE	11 139,53 €
Masques tissus - COVID	PROTECTHOMS	367,20 €
matériel hygiène COVID	MANI HYGIENE	178,47 €
Matériel visio conférence	KIRSCH	1 662,64 €
Casques téléphonie	ANJOU TELECOM	984,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
plateau repas - réunion	LE RELAIS	43,60 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Milieux aquatiques		
Semences prairiales pour remise en état après chantiers	TERRENA SEGRE	2 878,15 €
Travaux d'entretien de l'ENS de la Gravelle	ETUDES ET CHANTIERS	5 715,00 €
Broyage rémanents de coupe de 3 sites de restauration à Ballots	MAYENNE BOIS ENERGIE	4 236,00 €
Clés à refaire pour barrages	COORDONNERIE RICHARD	1 014,00 €
Division parcellaire au moulin David à Craon	CABINET LANGEVIN	1 491,00 €
Transplantation ripisylve plantée à la Daumerie (LIVRE LA TOUCHE) suite érosion berge	ETUDES ET CHANTIERS	1 008,60 €
Animation visios conférences des 5 et 12/11/2020	OXYGENE RADIO	770,40 €
Animation visio conférence du 20/11/20	OXYGENE RADIO	
Vidange et réparation Partner Peugeot	GARAGE BATARD	564,86 €
Réparation remorque de transport barque	AUTO SERVICE SEGRE	264,50 €

Autres décisions du Président - marchés publics

	type de marché	désignation marché	maximum	prestataire retenu
Qualité Quantité	Accords cadres à bons de commande avec maximum	lot 1 - accompagnement des exploitants de la zone d'action du captage de l'Eperonnière	200 000 €	Chambre d'agriculture Pays de la Loire
		lot 2 - accompagnement des exploitants de la zone d'action des captages de Chalonge et de Fauvière-Cruchères		

Discussions :

Pas de demande d'intervention

1.3. Décisions prises par le Bureau

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Au cours de la séance du Bureau du 18/11/2020, les décisions suivantes ont été prises :

- Création d'un poste (contrat de projet) dans le cadre du LIFE REVERS'EAU ;
- Demandes de subventions pour les équipes en 2021 ;
- Modification du tableau des effectifs.

Discussions :

Pas de demande d'intervention

Approuve les programmations suivantes par thématique :

PROGRAMME D'ACTIONS - INONDATIONS - DOB 2021

CHARGES	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
programmes d'actions :	40 225	44 325	45 212	129 762
<i>entretien ouvrages</i>	39 625	43 825	44 702	128 152
<i>communication</i>	600	500	510	1 610
<i>opérations</i>				
TOTAL CHARGES	40 225	44 325	45 212	129 762

INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
Etudes de réduction de la vulnérabilité	66 000	72 800	20 000	158 800
travaux de réduction de la vulnérabilité	54 000	50 000	100 000	204 000
maintenance des ouvrages	30 000	30 000	30 000	90 000
acquisition matériel	2 500	2 500	2 500	7 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	152 500	155 300	152 500	460 300

PROGRAMME D'ACTIONS - COMMISSION LOCALE DE L'EAU DOB 2021

CHARGES	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
programmes d'actions :	34 500	134 500	42 000	211 000
<i>communication</i>	7 000	7 000	7 000	21 000
<i>Evaluation - données</i>	7 500	7 500	5 000	20 000
<i>Analyse perturbateurs endocriniens</i>		20 000		20 000
<i>Révision du SAGE</i>	20 000	100 000	30 000	150 000
TOTAL CHARGES	34 500	134 500	42 000	211 000

INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022	programme 2020-2022
Acquisition matériel	2 500	2 500	2 500	7 500
TOTAL INVESTISSEMENTS	2 500	2 500	2 500	7 500

PROGRAMME D'ACTIONS - QUALITE QUANTITE - DOB 2021

CHARGES	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
programmes d'actions :	255 500	404 160	549 790	1 209 450
<i>Diagnostics et accompagnements ind.</i>	70 500	134 660	152 290	357 450
<i>accompagnements collectifs</i>	40 000	60 000	70 000	170 000
<i>Animations terroire à enjeu</i>	15 000	31 500	27 500	74 000
<i>Etudes</i> (dont études transfert - études zone tampon sortie de drain - étude bilan)	10 000	8 000	5 000	23 000
<i>charte préconisateurs</i>	5 000	10 000	5 000	20 000
<i>suivi eau des puits</i>	0	30 000	36 000	66 000
<i>Bocage</i>	105 000	105 000	205 000	415 000
<i>suivi complémentaires</i>	5 000	10 000	25 000	40 000
<i>Sensibilisation-communication</i> (dont lettre agricole - nudges - vidéos - etc)	5 000	15 000	24 000	44 000
TOTAL CHARGES	255 500	404 160	549 790	1 209 450

INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
Acquisition materiel	2 500	2 500	2 500	7500
Création base données suivi agricole	8 000	2 000	2 000	12000
TOTAL INVESTISSEMENTS	10 500	4 500	4 500	19 500

PROGRAMMES D'ACTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES - DOB 2021

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
programmes d'actions :	165 400	225 000	197 500	587 900
<i>Communication</i>	36 900	47 500	25 000	109 400
<i>entretien milieux aquatiques</i>	70 000	63 000	63 000	196 000
<i>rongeurs aquatiques</i>	41 000	50 000	50 000	141 000
<i>entretien ouvrages</i>	17 000	16 500	16 500	50 000
<i>suivis-évaluations</i>	500	33 000	43 000	76 500
<i>Stratégie foncière</i>		15 000		15 000
TOTAL CHARGES	165 400	225 000	197 500	587 900

INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
Acquisition materiel	2 500	2 500	2 500	7 500
ouvrages hydrauliques	80 000	125 000	125 000	330 000
Suivi/évaluation	41 500	48 500	28 000	118 000
Restauration milieux aquatiques et zones humides	422 000	372 600	322 000	1 116 600
Continuité écologique	557 000	522 000	629 010	1 708 010
Communication	14 200	9 500	4 500	28 200
rongeurs aquatiques		2 500	2 500	5 000
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 117 200	1 082 600	1 113 510	3 313 310

PROGRAMME D' ACTIONS LIFE CHERAN - DOB 2021

CHARGES	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
programmes d'actions :	0	15 000	59 500	74 500
<i>Communications</i>			17 500	17 500
<i>Etudes</i>		15 000	35 000	50 000
<i>gouvernance</i>			7 000	7 000
TOTAL CHARGES	0	15 000	59 500	74 500

INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022	Autorisation de programme 2020-2022
Acquisition materiel		3 000		3000
Etudes		3 000		3000
Travaux			50 000	50000
TOTAL INVESTISSEMENTS	0	6 000	50 000	56 000

Approuve les montants estimés pour la période 2020-2022,

Sollicite les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ces actions,

Dit que les montants seront inscrits au budget 2021,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Vincent GUILLET estime que le montant pour les analyses des perturbateurs endocriniens est faible. C'est un sujet important pour la santé de la population.

Monsieur Louis MICHEL rappelle que l'on était le premier syndicat à faire ce type d'analyse. Une réunion publique avait d'ailleurs été organisée pour présenter les résultats.

Il informe que la société Watchfrog a remporté un appel à projet Européen. Cette société a proposé au syndicat d'être partenaire pour poursuivre le suivi des perturbateurs endocriniens sur le bassin versant de l'Oudon. Les résultats seront présentés dans 2 ans. Des analyses sont donc faites sans coût supplémentaire pour le syndicat.

Madame Sandrine BOULLAIS estime qu'il y a beaucoup d'argent pour préserver l'agriculture intensive comme l'illustrent les actions en faveur de la continuité écologique.

Elle souhaite qu'il y ait plus d'argent engagé pour préserver la qualité de l'eau du robinet et pour la santé des citoyens.

Madame Sandrine BOULLAIS regrette que la majorité des membres du Bureau du syndicat soient membres de la F.N.S.E.A.¹

Monsieur Bruno GAUMÉ et Monsieur Olivier ROUSSEZ répondent que ce n'est pas le cas.

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle que les élus du Syndicat du bassin de l'Oudon sont désignés par les collectivités. C'est une expression démocratique.

Vote : Abstention 1

Pour 29

¹ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

2.2. Décisions modificatives de crédits n° 1 au budget 2020

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Afin de permettre le remboursement de trop perçu d'un montant global de 6 766.59 € pour des acomptes de subventions versés par l'agence de l'eau sur le budget 2018 il est nécessaire d'inscrire des crédits au compte 673 (annulation de titre sur exercice antérieur).

Un titre de 2019 sur le budget pollution a été émis en double, il faut donc annuler ce doublon et inscrire les crédits nécessaires au compte 673 pour la somme de 3 260 €.

D'où inscription d'un montant de 10 100 € au compte 673 pour annuler ces titres, crédits à prendre sur les dépenses imprévues inscrites au BP.

Une décision modificative technique doit également être prise pour les immobilisations de la collectivité. D'une part, nous devons intégrer les frais d'études dans les inventaires de travaux réalisés pour mettre en conformité cet inventaire et d'autre part des corrections d'imputation doivent être faite dans ce même inventaire. Le montant global de ces opérations est fixé à 670 000 €, il s'agit d'une opération d'ordre sans impact sur le budget de la collectivité, il s'agit d'ouvrir ces crédits au chapitre 041 (opérations patrimoniales) en dépense et en recette.

La décision modificative suivante est donc proposée au vote :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
<i>Section de fonctionnement</i>			
depenses	vote 2020	recettes	vote 2020
Total dépenses BP	3 058 460,32 €	Total recettes BP	3 058 460,32 €
Total dépenses BS	0,00 €	Total recettes BS	0,00 €
Détail dépenses DM n° 1			
67 Titres annulés sur exercices antérieurs	10 100,00 €		
022 dépenses imprévues	-10 100,00 €		
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	3 058 460,32 €	total recettes	3 058 460,32 €
<i>Section d'investissement</i>			
depenses	vote 2020	recettes	vote 2020
Total dépenses BP	2 993 072,78 €	Total recettes BP	2 993 072,78 €
Total dépenses BS	0,00 €	Total recettes BS	0,00 €
Détail dépenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
041 opérations patrimoniales	670 000,00 €	041 opérations patrimoniales	670 000,00 €
Total DM n° 1	670 000,00 €	Total DM n° 1	670 000,00 €
total dépenses	3 663 072,78 €	total recettes	3 663 072,78 €

Le comité syndical

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative présentée ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Vote : unanimité.

3. DOSSIERS TECHNIQUES

3.1. Engagement de l'étude sur les transferts de pollution en amont des étangs de Pouancé et de Combrée

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Monsieur Olivier ROUSSEZ

Proposition de délibération

EXPOSE

Il s'agit de mener une étude sur la limitation des transferts de polluants sur la Verzée amont. Ce secteur a été identifié comme zone multithématique dans le contrat territorial eau 2020-2022, intégrant en effet différents aspects de la gestion de l'eau : activités de pêche et de loisirs sur des plans d'eau (Saint-Aubin, Combrée), gestion quantitative (amélioration de l'infiltration des eaux de ruissellement, gestion de crue, maintien d'étiage), biodiversité (espace naturel sensible départemental), milieux aquatiques (opportunité de mise en place de zones tampon, ripisylve et restauration de cours d'eau de tête de bassin versant), gestion des invasives (Jussie), transferts de polluants (nitrates, phosphore, bactéries notamment).

L'étude est centrée sur 2 sites : les plans d'eau de Saint-Aubin-Saint-Jacques-Pouancé d'une part, et Combrée d'autre part, et leurs bassins-versants respectifs. Elle sera menée en étroite collaboration avec les services d'Ombree d'Anjou, propriétaire des étangs et de leurs équipements. Elle doit permettre d'évaluer la qualité de l'eau, d'identifier les sources potentielles de pollution et les risques de transfert sur les bassins versants amont des plans d'eau et de définir un plan d'actions sur les dispositifs physiques à mettre en œuvre pour limiter ces transferts, ainsi que les mesures d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de pérennisation des activités liées aux plans d'eau.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager cette opération estimée à 60 000 € TTC,

Décide d'engager la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de commande publique adaptée,

Approuve le dossier de consultation des entreprises, notamment le cahier des charges technique,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Vincent GUILLET demande s'il y a une concertation avec les associations environnementales de Pouancé.

Monsieur Olivier ROUSSEZ répond que pour le moment on en est à la phase de lancement. Par la suite, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues dans le cadre de l'étude.

Vote : unanimité.

3.2. Engagement d'une étude préalable à la restauration de la continuité écologique de l'Oudon à Montjean

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Monsieur Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Dans la traversée du bourg de Montjean, l'Oudon a été fortement recalibré et rectifié. Par ailleurs, 2 clapets ont été aménagés. Ces travaux ont conduit à une uniformisation du lit mineur et à une rupture de la continuité écologique. La qualité hydromorphologique du cours d'eau a été fortement dégradée.

A noter également que la commune est vulnérable aux inondations.

En lien étroit avec la commune, il est envisagé de réaliser des travaux de restauration ambitieux de l'Oudon dans le cadre du CTeau 2020-2022.

Les aménagements devront répondre aux objectifs suivants :

- écologique :
 - * restauration de la morphologie du lit mineur de l'Oudon
 - * restauration de la continuité écologique
 - * augmentation de la biodiversité floristique et faunistique
 - * augmentation des processus d'autoépuration
- réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations
 - * restauration du champ d'expansion
 - * aménagement des « points noirs » hydrauliques
- paysager, esthétique
 - * les aménagements proposés devront apporter une réelle plus-value paysagère et s'intégrer avec les aménagements existants
 - * des cheminements pourront être intégrés au projet
- piscicole
 - * les aménagements proposés devront favoriser la pratique de la pêche
 - * les aménagements intégreront la présence de l'étang et intégreront ses usages
 - * l'étude proposera un mode de gestion adapté du plan d'eau communal

Compte tenu du mauvais état hydromorphologique du cours d'eau, du contexte urbain (présence de ponts, voiries, réseaux, habitations, étangs), de la vulnérabilité aux inondations, il est proposé de réaliser une étude préalable.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager cette opération estimée à 40 000 € H.T.,

Décide d'engager la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de commande publique adaptée,

Approuve le dossier de consultation des entreprises, notamment le cahier des charges techniques,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Bruno GAUMÉ précise qu'il est prévu d'effacer 2 clapets.

Le maire de Montjean indique que les choses se passent bien. Il y a un bon accompagnement par le bassin de l'Oudon. L'Oudon fait partie intégrante de la commune et de la vie des habitants. L'objectif est notamment d'avoir un aspect visuel pour mettre en valeur l'Oudon.

Vote : Abstention 1 Pour 29

3.3. Achat d'une parcelle (étang) à Grugé l'Hôpital pour restaurer la morphologie et la continuité écologique de l'Araize et lancement d'une étude préalable

La division parcellaire et le cahier des charges sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Monsieur Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Le plan d'eau de l'Ourzaie est situé sur l'Araize à Grugé l'Hôpital. Le niveau d'eau dans le plan d'eau est maintenu par un clapet implanté dans le lit mineur de l'Araize.

Ainsi, le projet comprend les actions suivantes :

- restaurer la morphologie du lit mineur de l'Araize,
- restaurer la continuité écologique du cours d'eau en procédant à l'effacement du clapet,
- supprimer le plan d'eau et créer une zone humide,
- permettre l'accès à la zone humide par la route communale.

Préalablement à l'effacement, il convient de procéder à l'achat du plan d'eau pour un montant de 5000 € (hors frais notariés).

Il est également proposé de réaliser une étude afin de définir précisément les travaux. Le montant estimatif de l'étude est de 13 000 € H.T. subventionnés à 80 % dans le cadre du C.T. Eau.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition du plan d'eau pour un montant de 5 000 € hors frais notariés,

Décide d'engager l'étude estimée à 13 000 € HT,

Décide d'engager la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de commande publique adaptée,

Approuve le dossier de consultation des entreprises, notamment le cahier des charges technique,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Abstention 1 Pour 29

3.4. Engagement des diagnostics et accompagnements auprès des exploitants agricoles

La convention type est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Monsieur Rémi GAROT

Proposition de délibération

EXPOSE

Des diagnostics et accompagnements sont proposés aux exploitants agricoles dans le cadre du Contrat Territorial Eau pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Des conventions précisent les rôles et responsabilités de chacun. Il convient d'autoriser la signature des conventions établissant l'engagement entre le Syndicat du Bassin de l'Oudon et l'exploitant agricole bénéficiant de prestations de diagnostics et/ou accompagnement agricole.

Ces conventions précisent ainsi l'identité du bénéficiaire, celle du prestataire agricole, le type de prestation retenue par le bénéficiaire, le coût restant à la charge de ce dernier, ainsi que les objectifs de la prestation, et les engagements de chacune des parties.

Ces conventions sont établies pour l'ensemble des bénéficiaires des prestations agricoles correspondant à des bons de commande émis dans la limite du budget autorisé.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention type proposée pour encadrer la mise en œuvre des diagnostics ou accompagnements,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions et tout document se rapportant à cette affaire,

Discussion :

Madame Sandrine BOULLAIS demande des précisions sur le contenu des diagnostics.

Monsieur Rémi GAROT répond que les thématiques abordées sont notamment :

- Le sol et l'agronomie,
- La fertilisation raisonnée,
- Le désherbage.

Madame Sandrine BOULLAIS demande qui sont les intervenants et quelle est leur répartition ?

Madame Régine TIÉLÉGUINE informe qu'un marché public a été engagé. Elle présente la liste des prestataires.

Prestataire :

- CERFrance Maine-et-Loire
- CERFrance Mayenne Sarthe
- Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
- CIVAM AD 49
- CIVAM AD 53
- CIVAM BIO 53
- HAUTBOIS
- SEENOVIA
- TERRENA

Ensuite se sont les agriculteurs qui choisissent les prestataires en fonction de leurs habitudes de travail.

Monsieur Vincent GUILLET fait part de son expérience. Le suivi est bien au début mais moins bien sur la fin notamment en ce qui concerne les M.A.E.

Vote : unanimité.

3.5. Convention d'indemnisation des travaux de consolidation d'une maçonnerie à la grotte du site de surstockage du Tertre

La convention d'indemnisation est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Monsieur Louis MICHEL

Proposition de délibération

EXPOSE

Située dans l'emprise de surstockage du site du Tertre, une grotte artificielle maçonnée située en bordure d'Hière, sur la propriété du château du Tertre à Mée, se dégrade. Les récents remplissages de la retenue temporaire en juin 2018 et hiver 2019-2020 accélèrent cette dégradation. Par ailleurs, le dossier d'impact environnemental identifiait cette grotte comme site d'hibernation de chiroptères. Au titre des mesures compensatoires au projet de surstockage, le Syndicat a commandé pour une durée de 4 ans, auprès de Mayenne Nature Environnement, un suivi annuel d'évolution de cette population. Considérant l'impact de la retenue temporaire et afin de préserver cet ouvrage, il est proposé de participer financièrement à la consolidation de la maçonnerie à hauteur de 30 % du devis communiqué par le propriétaire arrondi à 750 € TTC. Une convention fixe les termes de cet accord entre le propriétaire et le Syndicat.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention d'indemnisation des travaux de consolidation d'une maçonnerie à la grotte du Tertre,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

3.6. Poursuite de l'opération pour la mise en œuvre des paiements pour services environnementaux

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Monsieur Rémi GAROT

Proposition de délibération

EXPOSE

Par délibération n° 2019-53 en date du 09/10/2019, le comité syndical manifestait son intérêt pour porter un projet de paiement pour services environnementaux (PSE) sur le bassin versant de l'Oudon, en lien avec le nouveau contrat territorial eau multithématique, et autorisait le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Dans ce sens, le syndicat a répondu à un appel à initiatives de l'Agence de l'eau pour lequel il a déposé un projet le 24 août 2020 intitulé « Les PSE au service de la valorisation environnementale des fonds de vallée de l'Oudon ». La date limite est fixée au 31 mars 2021.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon est chef de file du projet. Les partenaires sont Trame (association nationale de développement agricole), en lien avec le projet de recherche action « LabPSE », et le GAL Sud Mayenne (groupe d'action locale) engagé dans la transition agroécologique et énergétique.

Le territoire du projet s'étend sur 4 400 ha et concerne une soixantaine d'agriculteurs, sur les communes de Craon, Bouchamps-les-Craon, Pommerieux, Saint-Quentin-les-Anges, Chérancé, Châtellais et L'Hôtellerie-de-Flée.

Le paiement pour services environnementaux ou PSE permet de rétribuer les services environnementaux apportés par les exploitants agricoles. Dans l'optique multithématique du nouveau CT Eau, il est particulièrement pertinent d'aborder cette question des PSE sur ce territoire regroupant de nombreux enjeux, et où une dynamique locale est engagée. Les objectifs principaux attendus sont la conservation, la restauration et l'entretien des prairies, des haies et des zones humides.

Le coût prévisionnel du projet pour le syndicat a été estimé à 29 000 € TTC, correspondant à des prestations pour réaliser des diagnostics des exploitations agricoles, mener une étude de simulation économique et réaliser des actions de communication. Il pourra bénéficier de l'appui financier de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, dans le cadre du CT Eau 2020-2022, et du Conseil régional des Pays de la Loire.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
Décide de poursuivre le projet engagé des PSE et ses évolutions présentées ci-dessus,
Approuve le montant estimatif de l'opération,
Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Madame Sandrine BOULLAIS demande quels sont les agriculteurs concernés ?

Monsieur Rémi GAROT répond que c'est sur la base du volontariat pour les exploitants des communes listées dans la délibération. Cela va être une étude globale sur l'exploitation.

Madame Sandrine BOULLAIS demande si on évalue les bonnes pratiques qui peuvent notamment conduire à l'agriculture biologique ?

Monsieur Christian PERROIS ajoute qu'il y a aussi une conversion possible vers l'agriculture de conservation des sols. Il ne faut pas opposer l'extensif et l'intensif. Les solutions sont partout.

Monsieur Vincent GUILLET souhaite témoigner de ce qui se passe sur sa commune. Il a rencontré de nombreux agriculteurs et l'accueil a été bon. Il y a une attente et une envie d'avancer. Il propose d'élargir le groupe de réflexion et d'associer des citoyens motivés.

Monsieur Gilles GRIMAUD répond que pour le moment ce n'est pas possible dans le cadre du règlement intérieur. Cependant, c'est possible ponctuellement. Il faut cependant faire attention à ne pas se faire déborder.

Madame Sandrine BOULLAIS confirme qu'un autre regard peut être intéressant. Cela permet d'avoir d'autres avis.

Vote : Abstention 1

Pour 29

3.7. Engagement de la définition d'une stratégie de communication et d'un plan d'actions

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Monsieur Gilles GRIMAUD

L'évaluation de 2019 des précédents programmes d'actions a fait apparaître une faiblesse dans la communication sur le syndicat et ses actions.

En ajoutant à cela la volonté d'encourager fortement l'aspect multithématique des actions du syndicat, il est apparu nécessaire de revoir la communication du syndicat de manière générale.

La stratégie définie pour 6 ans dans le cadre du CTeau comprend un volet pour la mobilisation des acteurs. Parmi les actions identifiées figure l'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication.

Le comité syndical,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide d'engager l'étude estimée à 20 000 € TTC,

Décide d'engager la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de commande publique adaptée,

Approuve le dossier de consultation des entreprises, notamment le cahier des charges technique,

Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES ET POINT SUR LES ETUDES ET TRAVAUX EN COURS

• Lettre de l'Oudon

La lettre de l'Oudon a été distribuée dans les boîtes aux lettres. Monsieur Gilles GRIMAUD demande si tous les délégués l'ont reçu ? oui. Il semble qu'il y ait eu un problème de distribution à Segré même.

• Arbres à crues aménagés à Sainte Gemmes d'Andigné

Madame Sandrine BOULLAIS propose d'associer les écoles sur ce projet.

Madame Régine TIÉLÉGUINE informe qu'il y a déjà eu des animations scolaires sur ce site. Il sera désormais possible d'évoquer le risque inondation.

• Règle de gestion hivernale des vannes et clapets

Monsieur Louis MICHEL informe que la mise en œuvre de la règle de gestion a débuté le 8 décembre 2020. Les vannes et clapets sont abaissés par cours d'eau pour la période hivernale.

• Présentation de l'extranet et le site internet du syndicat

Madame Régine TIÉLÉGUINE présente comment accéder à l'extranet ainsi que le site internet du syndicat.

- **Projet de méthanisation dans le secteur de Craon**

Monsieur Vincent GUILLET explique que 7 000 hectares sont concernés par le plan d'épandage de la Sté Oudon Biogaz. 91 % sont sur le bassin versant de l'Oudon. Il demande que le syndicat s'exprime sur le sujet. Il relève des risques au niveau des 12 fosses non couvertes et des poches de stockage. Ce projet peut fortement impacter la qualité de l'eau.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose d'aborder ce point lors du prochain bureau du Syndicat.

- **Compte-rendu des réunions de bureau**

Monsieur Vincent GUILLET - Il avait été demandé l'envoi des comptes-rendus de bureau. Il n'a rien reçu pour le moment.

Madame Régine TIÉLÉGUINE s'excuse du retard pris pour leur envoi.

- **Enquête publique sur le plan d'épandage Métabio énergie**

Madame Sandrine BOULLAIS informe qu'une enquête publique est en cours. Elle a été prolongée de 14 jours supplémentaires. Il serait bien que le syndicat s'exprime aussi sur ce dossier.

Il y a 10 000 hectares concernés sur le bassin de l'Oudon.

Madame Sandrine BOULLAIS alerte sur les risques d'augmentation des taux nitrates. Il est nécessaire de protéger les points de captage d'eau.

Monsieur Gilles GRIMAUD répond que la C.L.E. a été sollicitée pour avis, le syndicat n'a pas été sollicité par le Préfet contrairement au dossier de Oudon Biogaz.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 11h10.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Tony BESNIER



